

DIAGNOSTIC ET TRAITEMENTS

Chimiothérapies par fluoropyrimidines (5-FU) : l'Institut National du cancer et la HAS actualisent leurs recommandations sur la recherche du déficit en enzyme DPD



L'Institut national du cancer et la Haute Autorité de santé (HAS) actualisent leurs recommandations de 2018 portant sur les modalités de recherche du déficit en enzyme DPD dans le cadre de chimiothérapies comportant des fluoropyrimidines (5-FU).

Chaque année en France, **près de 80 000 personnes atteintes d'un cancer - principalement digestif, du sein ou ORL - sont traitées par une chimiothérapie à base de fluoropyrimidines** (5-fluorouracile dit 5-FU et génériques), utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres anticancéreux.

Les fluoropyrimidines peuvent entraîner des toxicités sévères (1 patient sur 5), voire des décès (entre 1 patient sur 100 et 1 patient sur 1000). Une partie de ces toxicités est liée à un déficit d'activité de la principale enzyme permettant l'élimination de ces médicaments, appelée dihydropyrimidine déshydrogénase (DPD).

Pour éviter certaines de ces toxicités, l'Institut national du cancer et la Haute Autorité de santé (HAS) ont publié des recommandations en décembre 2018. Ainsi, il est recommandé que la recherche du déficit en DPD soit réalisée systématiquement chez tous les patients devant recevoir une chimiothérapie utilisant les fluoropyrimidines et dont l'activité en DPD n'est pas connue. Le test doit être réalisé obligatoirement avant la première dose de fluoropyrimidines et repose sur la mesure de l'uracilémie.

Une étude en situation réelle, menée par le Groupe de pharmacologie clinique oncologique (GPCO), a permis de quantifier l'impact des procédures pré-analytiques sur l'interprétation du phénotypage DPD. Considérant les résultats de cette étude, une actualisation du document publié en 2018 a été faite. Elle concerne les conditions pré-analytiques pour la mesure de l'uracilémie. Un rappel quant aux modalités de réalisation du dosage de l'uracilémie avant tout traitement par des fluoropyrimidines et faisant état de cette modification a été envoyé à tous les professionnels (prescripteurs, pharmaciens et biologistes) par la Direction générale de la santé.

> [**CONSULTER LE RÉFÉRENTIEL**](#)

[< PRÉCÉDENT](#)

[TOUTES LES ACTUALITES](#)

[SUIVANT >](#)